

téressées. Ce sont des conditions préalables importantes qu'il faut connaître avant de décider s'il y a lieu de déplacer les gens ou non. Il est essentiel d'examiner les ressources fondamentales matérielles et humaines et la situation existante dans les régions rurales où les revenus des gens sont modiques, puis d'élaborer des plans coordonnés, là où il est logique de le faire, afin d'aider ces régions en réorganisant leurs fermes, en établissant d'autres industries, en élaborant des programmes de formation et autres. Si on procède ainsi, on pourra alors affirmer avec une certaine confiance qu'il est rationnel de lancer un programme pratique de mise en valeur dans cette région, ou qu'il serait plus sage dans l'intérêt de tous les intéressés d'affecter moins de ressources humaines à l'agriculture et de prendre des mesures,—de caractère pratique et en collaboration avec tous les intéressés,—et de diriger ce capital humain vers d'autres localités.

Je pourrais ajouter que durant la seconde Grande Guerre, lorsque nous avons essayé de trouver du capital humain dans certaines de ces régions à revenus modiques à travers le pays, nous n'avons pas obtenu beaucoup de succès avec aucun des plans que nous avons élaborés en vue d'encourager les gens à se déplacer, même s'il y avait de graves pénuries de main-d'oeuvre ailleurs. Nous n'avons pas très bien réussi à persuader les gens à se déplacer, même si nous avons des propositions économiques attrayantes à leur faire dans d'autres localités.

Pour terminer, je dirai que le Comité serait sans doute intéressé de savoir qu'au programme de la Conférence internationale du travail qui se tiendra à Genève cette année, à partir du 1er juin, on a inscrit la question du relèvement des revenus et des conditions de vie dans les collectivités rurales. M. Andal du ministère de l'Agriculture, qui fait partie de la délégation canadienne à la conférence cette année, prendra part à la discussion. Il se peut qu'en cette occasion on fasse des observations ou qu'on obtienne des renseignements de nature à intéresser et à aider le Comité.

Merci beaucoup, monsieur le Président et honorables sénateurs.

Le sénateur HIGGINS : Est-ce que ce programme de main-d'oeuvre relève entièrement du ministère de l'Agriculture?

M. HAYTHORNE : Non, monsieur, il relève du ministère du Travail. Nous pouvons compter sur la collaboration étroite du ministère de l'Agriculture à l'égard de certaines phases de notre travail, mais la responsabilité du programme incombe au ministère du Travail.

Le sénateur STAMBAUGH : Quel intérêt le Gouvernement fédéral manifeste-t-il à l'égard de l'agronome régional? Payez-vous une partie de son traitement?

M. HAYTHORNE : Nous n'avons aucun intérêt direct dans plusieurs de ses travaux. Toutefois, nous collaborons avec lui et l'aidons dans le domaine de la main-d'oeuvre. Nous l'aidons en lui fournissant du personnel et aussi d'autre façon lorsqu'il est aux prises avec des problèmes de main-d'oeuvre agricole.

Le sénateur STAMBAUGH : Payez-vous une partie de ses dépenses, ou verse-t-on une subvention à cette fin?

M. HAYTHORNE : Certaines de ses dépenses peuvent être imputées à l'accord sur la main-d'oeuvre agricole, ou qui découlent de cet accord. Une partie des dépenses qu'encourent les préposés aux travaux sur place des ministères provinciaux de l'Agriculture pourrait se rattacher à l'exécution d'un bon programme de recrutement, au déplacement d'ouvriers agricoles d'une région excédentaire à une région déficitaire.

Le sénateur STAMBAUGH : Mais le travail que les agronomes régionaux accomplissent est entièrement du ressort du gouvernement provincial?